ODEADOM

DECISION 2013-12

portant délégation de signature

La Directrice de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM),

VU le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice, délégation est donnée à Mme Anne-Marie SERIZIER, directrice adjointe, pour signer tous les documents de caractère administratif ou financier.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice, et de la directrice adjointe, délégation est donnée à M. Jean LARROQUE, Secrétaire général, pour signer, au nom de la directrice, tous les documents de caractère administratif ou financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LARROQUE, M. Norbert BOUHNIK, responsable du « Système d'information et de la sécurité informatique », est habilité à signer, au nom de la directrice,
- les PV de recette relatifs aux marchés informatiques
- les rapports d'activités des prestataires informatiques
- les bons de commande de « tierce maintenance applicative »(TMA)

ainsi que tous documents de liquidation relatifs aux prestations informatiques.

OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER
12, RUE HENRI ROL-TANGUY – TSA 60006 – 93555 MONTREUIL CEDEX
TEL : 01 41 63 19 70 – FAX DIRECTION : 01 41 63 19 40 - EMAIL : odeadom@odeadom.fr – SIRET N° 130 006 547 00017

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et de la directrice adjointe, M. Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, Chef du service « grandes cultures », est habilité à signer, au nom de la directrice, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires et des certificats d'importation ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « grandes cultures ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, Mme Patricia PINOT, Chef de pôle « banane », est habilitée à signer, au nom de la directrice, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, et des certificats d'importation ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de la « banane ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, Mme Sandrine CHEVILLON, Chef de pôle « canne à sucre », est habilitée à signer, au nom de la directrice, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de la « canne à sucre ».

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et de la directrice adjointe, Mme Valérie GOURVENNEC, Chef du service « Productions de diversification », est habilitée à signer, au nom de la directrice, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « productions de diversification ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC, Mme Laure LACOUR, adjointe au chef de service, est habilitée à signer, au nom de la directrice, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « productions de diversification ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC et de Mme Laure LACOUR, Mme Marie-Pierre BRIFFAUT, Chef de pôle « diversification animale et RSA » est habilitée à signer, au nom de la directrice, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, et de la gestion des certificats d'importation, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur « diversification animale et RSA ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC et de Mme Laure LACOUR, Mme Fulvia JEAN-PIERRE, Chef de pôle « IAV » est habilitée à signer, au nom de la directrice, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur des « importations d'animaux vivants ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC et de Mme Laure LACOUR, M Jean-Claude GUICHARD, Chef de pôle « diversification végétale » est habilité à signer, au nom de la directrice, tous documents de liquidation relatifs à la

gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de la « diversification végétale ».

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et de la directrice adjointe, M. Stéphane JORET, Chef du service « Etudes Prospective Evaluation Communication », est habilité à signer, au nom de la directrice, les bons à tirer, ainsi que tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur « études prospective évaluation communication ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JORET, Mme Martine DUMORTIER, Chef de pôle « suivi-évaluation » du POSEI est habilitée à signer, au nom de la directrice, les bons à tirer ainsi que tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides soit nationales dans le secteur « Communication » soit communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de « l'assistance technique » du POSEI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JORET, Mme Marie-Aude STOFER-MONTELY, Chef de pôle « missions-études » est habilitée à signer, au nom de la directrice, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur « études prospective évaluation ».

ARTICLE 6

Les spécimens des signatures figurent en annexe.

ARTICLE 7

Cette décision sera notifiée à Monsieur l'Agent comptable et au Contrôleur Général de l'ODEADOM.

Fait à Montreuil, le 13 mars 2013

La Directrice

Isabelle CHMITELIN